



SOMMAIRE

Pépins : Pommes – Poires

Ravageurs

Carpocapse : Captures localement importantes, conditions favorables aux accouplements, nouvelles éclosions, vol de G1 toujours en cours.

Petite tordeuse des fruits : Nouvelles captures.

Eulia : Faibles captures.

Capua : Faibles captures.

Pandemis : Aucune capture.

Tordeuse rouge des bourgeons : Augmentation des captures.

Tordeuse verte des bourgeons : Nouvelles captures.

Sésie : Nouvelles captures.

Zeuzère : Diminution des captures.

Cossus gâte-bois : Aucune capture.

Puceron cendré : Aucune observation de puceron cendré.

Puceron lanigère : Aucune observation de puceron lanigère.

Pathologies

Oïdium : Augmentation de la pression selon les secteurs.

Tavelure : Nouvelles sorties de taches.

Noyaux : Prunes – Cerises

Ravageurs

Carpocapse des prunes : Nouvelles captures.



Crédit photographique FREDON Hauts-de-France

Carpocapse (*Cydia pomonella*)

Carpocapse adulte

Etat des lieux en parcelle :

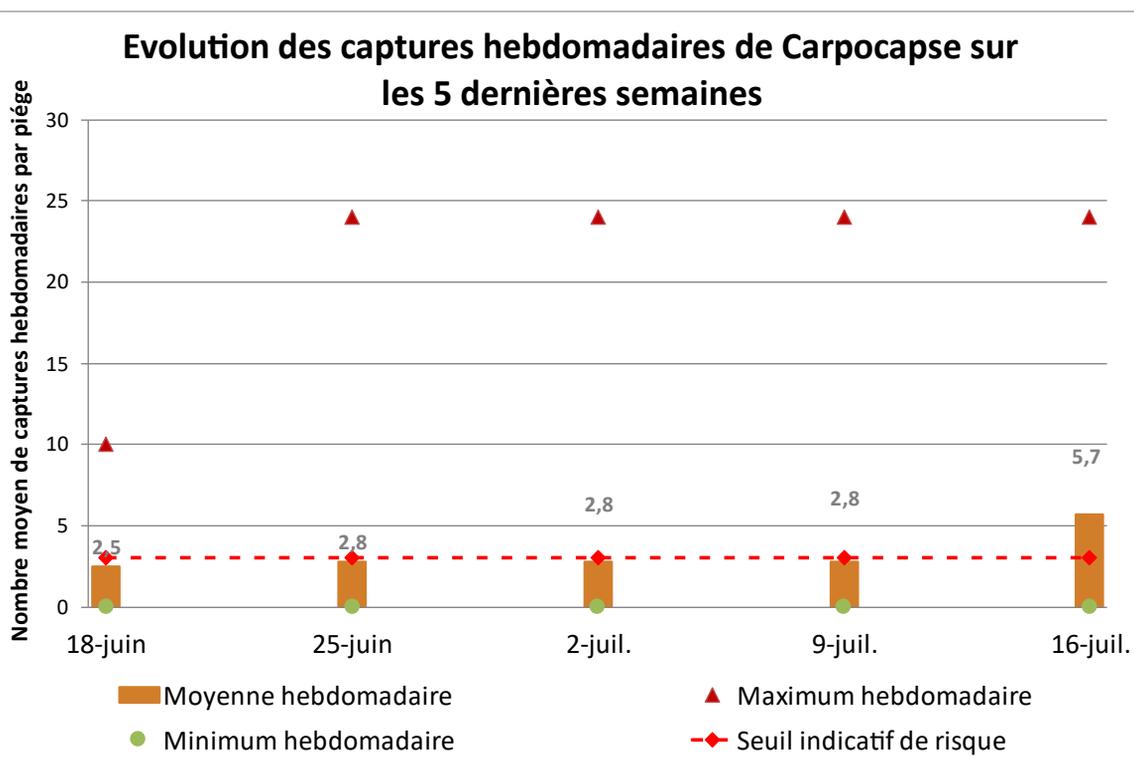
- Captures dans les secteurs **Flandre Maritime, La Bassée, Abbevillois, Arrageois, Avesnois et Thiérache** ;
- Captures **de 0 à 24 individus** ;
- **50% des parcelles** du réseau concernées.

Analyses des risques :

- Dépassement du seuil indicatif de risque dans les secteurs **Flandre Maritime, Arrageois, La Bassée, Abbevillois, Avesnois et Thiérache**.

Gestion des risques :

- Les diffuseurs doivent être mis en place dans les jours à venir pour les parcelles en protection par confusion sexuelle ;
- Les pièges à phéromone doivent être installés en parcelles.



Seuil indicatif de risque :

- 3 captures / semaine / 1 piège sur 1 ha ;
- 4 captures / semaine / 1 piège sur 2 ha ;
- 5 captures / semaine / 1 piège sur 3 ha ;
- 6 captures / semaine / 1 piège sur 4 ha.

Accouplements



Etat des lieux en parcelle :

- Conditions favorables aux accouplements sur la majorité des secteurs au cours de la semaine passée, à part le 12 juillet sur certains secteurs ;
- Période de référence sélectionnée : **14 et 15 juillet.**

Analyses des risques :

- Au cours de la semaine passée les secteurs présentant des populations dépassant le seuil indicatif de risque sont : **Flandre Maritime, Arrageois, La Bassée, Abbevillois, Avesnois et Thiérache.**

Gestion des risques :

- Les pièges à phéromone doivent être installés et relevés régulièrement afin de comparer les captures aux conditions d'accouplements.

Accouplements possibles Accouplements potentiels (conditions limites)	09/07/2024	10/07/2024	11/07/2024	12/07/2024	13/07/2024	14/07/2024	15/07/2024
Flandre Maritime (59)							
Flandre Intérieure (59-62)							
Lille Sud (59)							
Montreuillois (62)							
La Bassée (59)							
Hainaut (59)							
Abbevillois (80-62)							
Arrageois (62)							
Cambrésis (59)							
Avesnois (59)							
Amiénois (80)							
Thiérache (59-02)							
Picardie Verte (80-60)							
Neslois (80-60-02)							
St Quentinnois (02)							
Laonnois (02)							
Montdidérien (80-60)							
Soissonnais (60-02)							
Senlisien (60)							
Omois (02)							

Seuil indicatif de risque :

- Conditions d'accouplements : températures et hygrométrie crépusculaires suffisantes réunies durant 2 jours consécutifs.

Biocontrôle :

- Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage ;
- Retrouvez la liste des produits en cliquant sur le logo suivant :



DNA : données non accessibles, problème technique / DNE : données non évaluables

Éclosions



Etat des lieux en parcelle :

- De nouvelles **pontes** sont désormais **écloses** avec jusqu'à un ou deux jours d'avance selon les secteurs ;
- Les prochaines éclosions sont attendues à partir du **17 juillet**.

Gestion des risques :

- Il est important de **suivre les pièges à phéromones** afin d'identifier au mieux les périodes à risque ;
- Les prochains bulletins annonceront l'évolution des incubations.

	Périodes de pontes issues des accouplements			Date (prévisionnelle) de sortie des larves		Périodes de pontes issues des accouplements			Date (prévisionnelle) de sortie des larves
Flandre Maritime (59)	du 22-juin	au 23-juin		11-juil.	Amiénois (80)	du 22-juin	au 23-juin		11-juil.
	du 30-juin	au 1-juil.		18-juil.		du 30-juin	au 1-juil.		18-juil.
	du 07-juil	au 8-juil.		21-juil.		du 07-juil	au 8-juil.		22-juil.
Flandre Intérieure (59-62)	du 22-juin	au 23-juin		10-juil.	Thiérange (59-02)	du 22-juin	au 23-juin		10-juil.
	du 30-juin	au 1-juil.		18-juil.		du 30-juin	au 1-juil.		18-juil.
	du 07-juil	au 8-juil.		21-juil.		du 07-juil	au 8-juil.		21-juil.
Lille Sud (59)	du 22-juin	au 23-juin		9-juil.	Picardie Verte (80-60)	du 22-juin	au 23-juin		10-juil.
	du 30-juin	au 1-juil.		17-juil.		du 30-juin	au 1-juil.		18-juil.
	du 07-juil	au 8-juil.		21-juil.		du 07-juil	au 8-juil.		22-juil.
Montreuillois (62)	du 22-juin	au 23-juin		12-juil.	Neslois (80-60-02)	du 22-juin	au 31-juil.		17-juil.
	du 30-juin	au 1-juil.		19-juil.		du 07-juil	au 8-juil.		22-juil.
	du 07-juil	au 8-juil.		22-juil.		du 14-juil	au 15-juil.		27-juil.
La Bassée (59)	du 30-juil	au 31-juil.		17-juil.	St Quentinnois (02)	du 30-juil	au 31-juil.		17-juil.
	du 07-juil	au 8-juil.		21-juil.		du 07-juil	au 8-juil.		22-juil.
	du 14-juil	au 15-juil.		27-juil.		du 14-juil	au 15-juil.		27-juil.
Hainaut (59)	du 30-juil	au 31-juil.		17-juil.	Laonnois (02)	du 30-juil	au 31-juil.		17-juil.
	du 07-juil	au 8-juil.		21-juil.		du 07-juil	au 8-juil.		21-juil.
	du 14-juil	au 15-juil.		27-juil.		du 14-juil	au 15-juil.		27-juil.
Abbevillois (80-62)	du 22-juin	au 23-juin		10-juil.	Montdidérien (80-60)	du 30-juil	au 31-juil.		16-juil.
	du 30-juin	au 1-juil.		17-juil.		du 07-juil	au 8-juil.		21-juil.
	du 07-juil	au 8-juil.		22-juil.		du 14-juil	au 15-juil.		27-juil.
Arrageois (62)	du 22-juin	au 23-juin		11-juil.	Soissonnois (60-02)	du 30-juil	au 31-juil.		16-juil.
	du 30-juin	au 1-juil.		18-juil.		du 07-juil	au 8-juil.		22-juil.
	du 07-juil	au 8-juil.		22-juil.		du 14-juil	au 15-juil.		28-juil.
Cambrésis (59)	du 22-juin	au 23-juin		9-juil.	Senlisien (60)	du 30-juil	au 31-juil.		15-juil.
	du 30-juin	au 1-juil.		17-juil.		du 07-juil	au 8-juil.		21-juil.
	du 07-juil	au 8-juil.		21-juil.		du 14-juil	au 15-juil.		28-juil.
Avesnois (59)	du 30-juil	au 31-juil.		17-juil.	Omois (02)	du 30-juil	au 31-juil.		16-juil.
	du 07-juil	au 8-juil.		21-juil.		du 07-juil	au 8-juil.		21-juil.
	du 14-juil	au 15-juil.		27-juil.		du 14-juil	au 15-juil.		27-juil.

IC : Incubation en cours : délai prévisionnel supérieur aux prévisions
 AP : Avortement Probable : délai d'incubation supérieur au maxima biologique

Retrouvez toutes les explications des tableaux carpocapse dans la fiche « OAD : Modèle Carpocapse DGAL-Onpv Carpocapse des pommes et des poires *Cydia pomonella* » ou en suivant [ce lien](#).

Biocontrôle :

- Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage ;
- Retrouvez la liste des produits en cliquant sur le logo suivant :





Etat des lieux G1 :

- **Emergences de G1** touchent à leur fin : **91% en moyenne** (min 84%, max 96%) ;
- Poursuite des **éclosions de larves de G1** : **68% en moyenne** (min 54%, max 81%).

Analyse des risques G1 :

- Les **captures devraient tendre vers une diminution**, marquant la fin du vol de première génération ;
- **Attention cependant aux éclosions de larves qui se poursuivent.**

Gestion des risques G1 :

- La **stratégie de gestion** concerne encore la **G1**.

Etat des lieux G2 :

- Prévisions des **émergences des adultes de G2** (selon la modélisation) : du **28 juillet au 16 août** selon les secteurs ;
- Prévisions de **l'importance du vol de G2** (selon la modélisation) : de **9 à 42%** de la population finale de G1 selon les secteurs ;

Analyse des risques G2 :

- Le vol de G2 n'a pas encore débuté.

Gestion des risques G2 :

- Dans les **secteurs précoces** (taux d'éclosion de G1 > 90%) : **réaliser une notation de fin de G1** ;
- La notation permet **d'estimer l'efficacité** de la protection et **d'ajuster la stratégie G2**.

Zones géographiques	% d'émergence des adultes de G1	% d'éclosion de larves de G1	Prévision de début de G2 calculs manuels	Prévision de début de G2	Prévision du % total de population de G2 à émerger	% d'émergence des adultes de G2	Prévision de début d'éclosion de G2	% d'éclosion de larves de G2
Flandre Maritime (59)	87%	61%	-	13-août	13%	0%	27-août	0%
Flandre Intérieure (59-62)	91%	66%	-	10-août	19%	0%	24-août	0%
Lille Sud (59)	92%	70%	-	06-août	25%	0%	21-août	0%
Montreuillois (62)	84%	54%	-	16-août	9%	0%	31-août	0%
La Bassée (59)	94%	75%	28-juil	03-août	31%	0%	19-août	0%
Hainaut (59)	92%	71%	-	06-août	26%	0%	21-août	0%
Abbevillois (80-62)	92%	69%	-	08-août	21%	0%	23-août	0%
Arrageois (62)	85%	56%	-	15-août	11%	0%	30-août	0%
Cambrésis (59)	92%	71%	-	06-août	25%	0%	21-août	0%
Avesnois (59)	91%	69%	-	07-août	22%	0%	21-août	0%
Amiénois (80)	85%	56%	-	15-août	11%	0%	30-août	0%
Thiérache (59-02)	87%	59%	-	11-août	15%	0%	26-août	0%
Picardie verte (80-60)	91%	67%	-	11-août	18%	0%	25-août	0%
Neslois (80-60-02)	93%	74%	29-juil	04-août	30%	0%	17-août	0%
St Quentinnois (02)	91%	68%	-	06-août	24%	0%	20-août	0%
Laonnois (02)	92%	72%	-	05-août	27%	0%	18-août	0%
Montdidérien (80-60)	94%	75%	28-juil	03-août	32%	0%	17-août	0%
Soissonnais (60-02)	92%	72%	-	05-août	28%	0%	18-août	0%
Senlisien (60)	96%	81%	24-juil	28-juil	42%	0%	12-août	0%
Omois (02)	94%	77%	28-juil	01-août	35%	0%	16-août	0%



Petite tordeuse des fruits adulte

Etat des lieux en parcelle :

- Captures dans les secteurs **Flandre Maritime, Flandre Intérieure, La Bassée, Arrageois, Neslois et Thiérache** ;
- Captures **de 0 à 14 individus** ;
- **64% des parcelles** du réseau concernées.

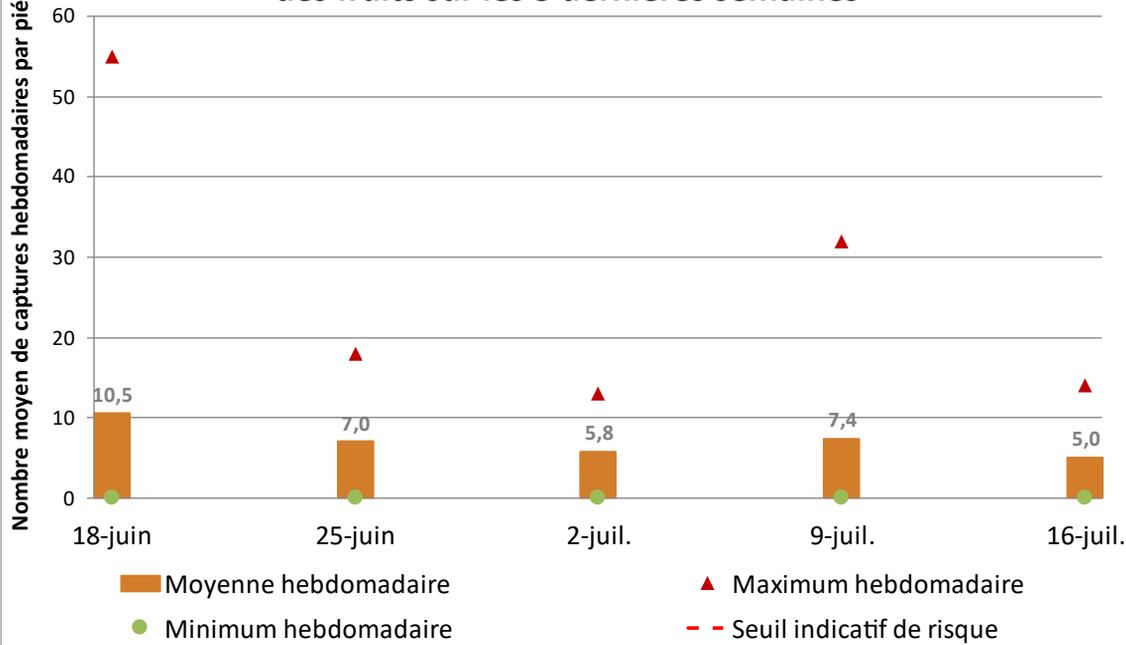
Analyses des risques :

- Dans les parcelles à fort historique de captures, la période est à risque et doit être prise en compte dans le raisonnement de la protection des parcelles.

Gestion des risques :

- Les diffuseurs doivent être mis en place dans les jours à venir pour les parcelles en protection par confusion sexuelle ;
- Les pièges à phéromone doivent impérativement être installés en parcelles.

Evolution des captures hebdomadaires de petite tordeuse des fruits sur les 5 dernières semaines



Seuil indicatif de risque :

Il n'existe pas à ce jour en France un seuil validé pour ce ravageur.

Biocontrôle :

- Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage ;
- Retrouvez la liste des produits en cliquant sur le logo suivant :





Eulia

Etat des lieux en parcelle :

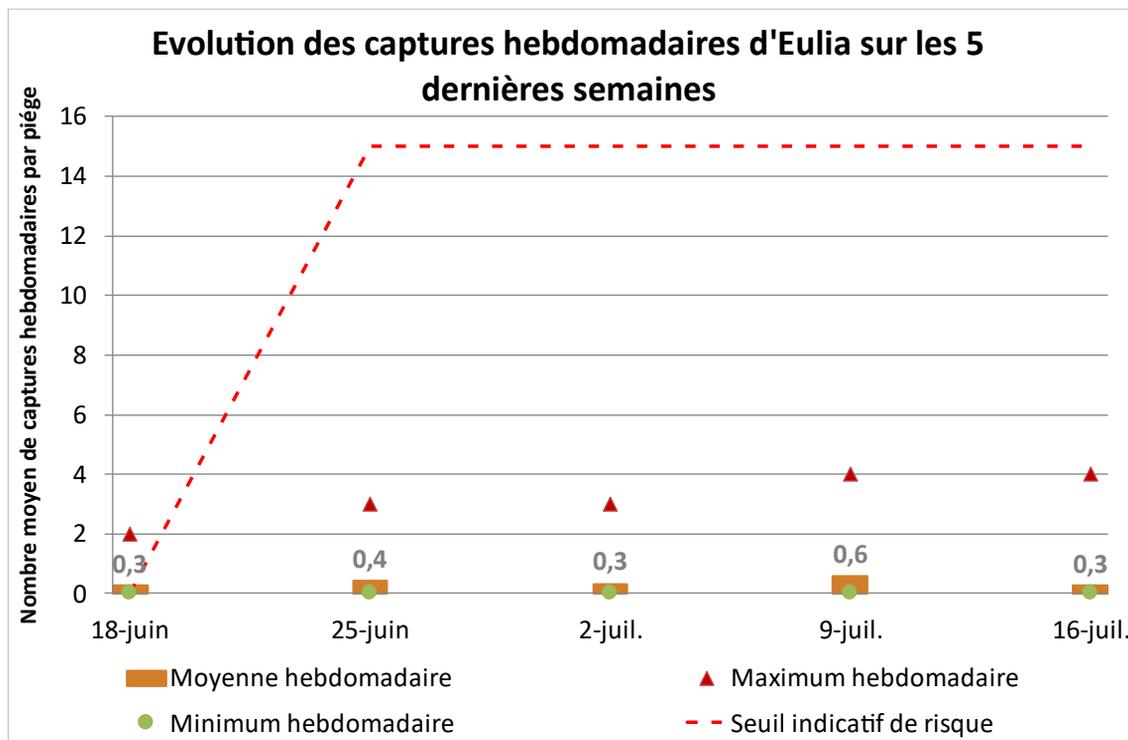
- **Captures** dans le secteur **La Bassée** ;
- Captures de **0 à 4 individus** ;
- **6% des parcelles** du réseau concernées.

Analyses des risques :

- Faibles captures.

Gestion des risques :

- Les diffuseurs doivent être mis en place dans les jours à venir pour les parcelles en protection par confusion sexuelle ;
- Les pièges à phéromone doivent être installés en parcelles.



Seuil indicatif de risque :

Aucun seuil n'est validé en France pour le premier vol.

Biocontrôle :

- Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage ;
- Retrouvez la liste des produits en cliquant sur le logo suivant :





Capua

Etat des lieux en parcelle :

- **Captures** dans le secteur **La Bassée** ;
- Captures **de 0 à 10 individus** ;
- **10% des parcelles** du réseau concernées.

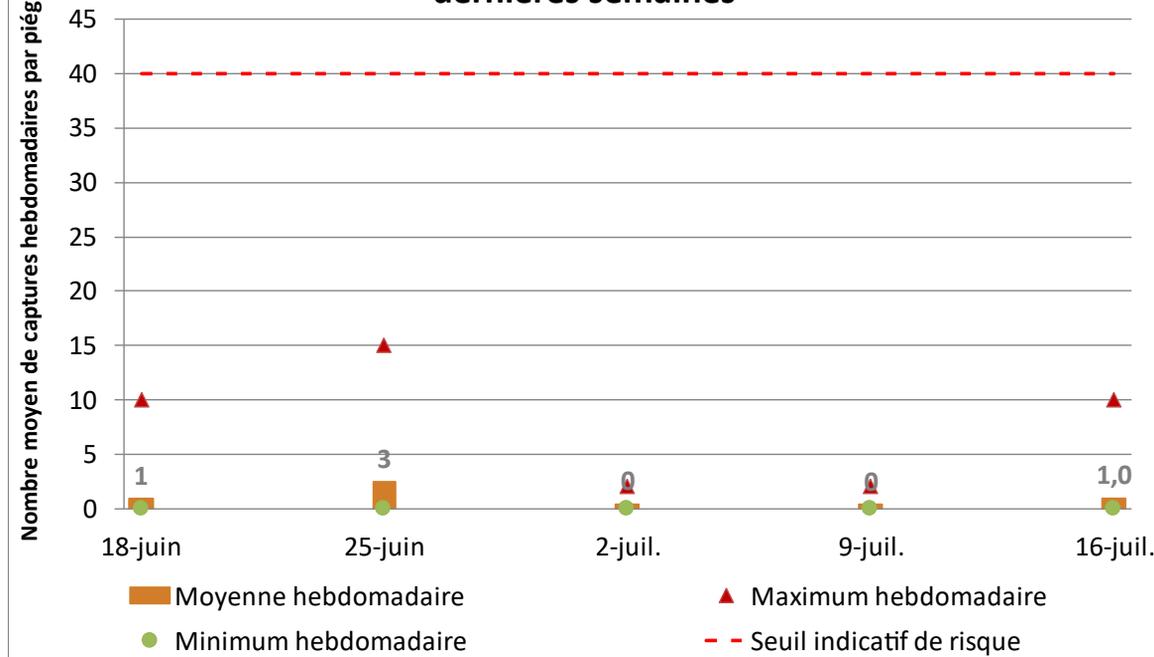
Analyses des risques :

- Aucun dépassement du seuil indicatif de risque.

Gestion des risques :

- Les diffuseurs doivent être mis en place dans les jours à venir pour les parcelles en protection par confusion sexuelle ;
- Les pièges à phéromone doivent être installés en parcelles.

Evolution des captures hebdomadaires de Capua sur les 5 dernières semaines



Seuil indicatif de risque :

40 captures sur une durée de 7 jours.

Biocontrôle :

- Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage ;
- Retrouvez la liste des produits en cliquant sur le logo suivant :





Pandemis adulte

Etat des lieux en parcelle :

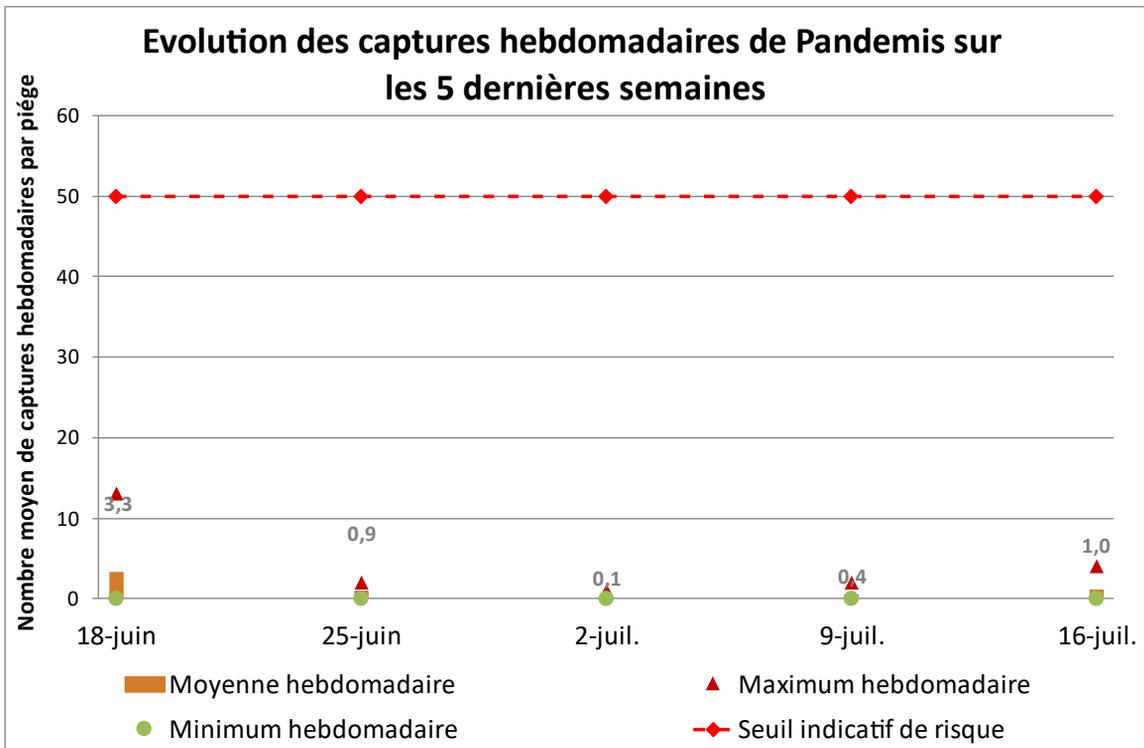
- **Captures** dans les secteurs **La Bassée, Flandre Maritime, Abbevillois et Neslois ;**
- Captures **de 0 à 4 individus ;**
- **50% des parcelles** du réseau concernées.

Analyses des risques :

- Aucun dépassement du seuil indicatif de risque.

Gestion des risques :

- Les diffuseurs doivent être mis en place dans les jours à venir pour les parcelles en protection par confusion sexuelle ;
- Les pièges à phéromone doivent impérativement être installés en parcelles.



Seuil indicatif de risque :

50 captures cumulées dans les 18 jours suivant la capture du premier papillon.

Biocontrôle :

- Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage ;
- Retrouvez la liste des produits en cliquant sur le logo suivant :



Tordeuse rouge des bourgeons



Etat des lieux en parcelle :

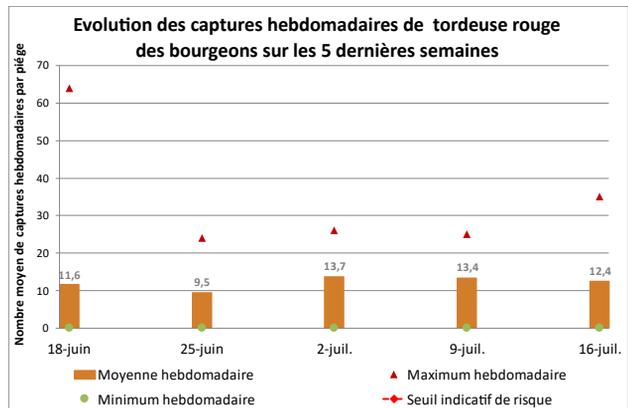
- Captures sur les secteurs **Flandre Maritime, Montreuillois et Thiérache** ;
- Captures **de 0 à 35 individus** ;
- **60% des parcelles**.

Analyses des risques :

- Augmentation globale des captures.

Gestion des risques :

- Les pièges à phéromone doivent être installés en parcelles.



Seuil indicatif de risque :

Il est fixé à 8% d'organes touchés pour l'ensemble des chenilles, lors du printemps de l'année suivante. Ce seuil s'établit sur base d'observations à réaliser sur un échantillon représentatif de 100 pousses à raison de 2 pousses sur 50 arbres.

Biocontrôle :

Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage.



Tordeuse verte des bourgeons



Etat des lieux en parcelle :

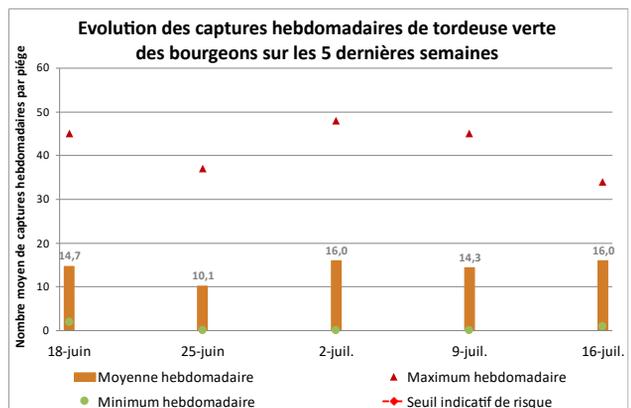
- Captures sur la majorité des secteurs ;
- Captures **de 1 à 34 individus** ;
- **100% des parcelles** du réseau concernées.

Analyses des risques :

- Captures localement importantes.

Gestion des risques :

- Les pièges à phéromone doivent être installés en parcelles.



Seuil indicatif de risque :

Il est fixé à 8% d'organes touchés pour l'ensemble des chenilles, lors du printemps de l'année suivante. Ce seuil s'établit sur base d'observations à réaliser sur un échantillon représentatif de 100 pousses à raison de 2 pousses sur 50 arbres.

Biocontrôle :

Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage.





Sésie du pommier adulte

Etat des lieux en parcelle :

- Captures dans les secteurs **Flandre Maritime, Flandre Intérieure, Abbevillois, Arrageois et Avesnois** ;
- Captures **de 0 à 32 individus** ;
- **75% des parcelles.**

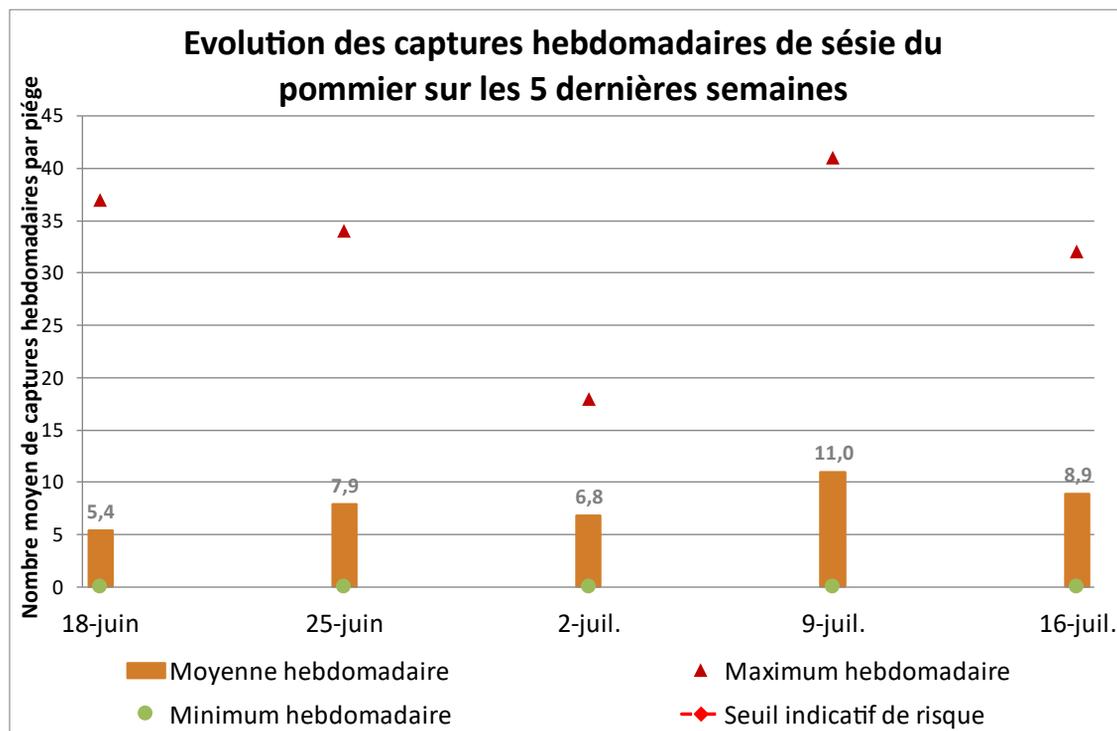
Analyses des risques :

- La présence de ce ravageur est marquée dans les secteurs **Flandre Maritime et Abbevillois.**

Gestion des risques :

- Pensez à installer, les pièges alimentaires dans les parcelles dès les premières captures ;
- Pour rappel : 85% d'eau + 10% de vin rouge + 5% de cassonade (*essais de piégeage massif réalisés en 2006 et 2007 par la FREDON HdF, cf. fiche technique disponible en ligne*).

Evolution des captures hebdomadaires de sésie du pommier sur les 5 dernières semaines



Seuil indicatif de risque :

- 50 dépouilles nymphales / 50 arbres en jeunes parcelles ;
- 200 à 400 dépouilles nymphales / 50 arbres en parcelles de plus de 7 ans.



Zeuzère adulte

Etat des lieux en parcelle :

- Captures dans les secteurs **Abbevillois et Neslois** ;
- Captures **de 0 à 12 individus** ;
- **33% des parcelles**.

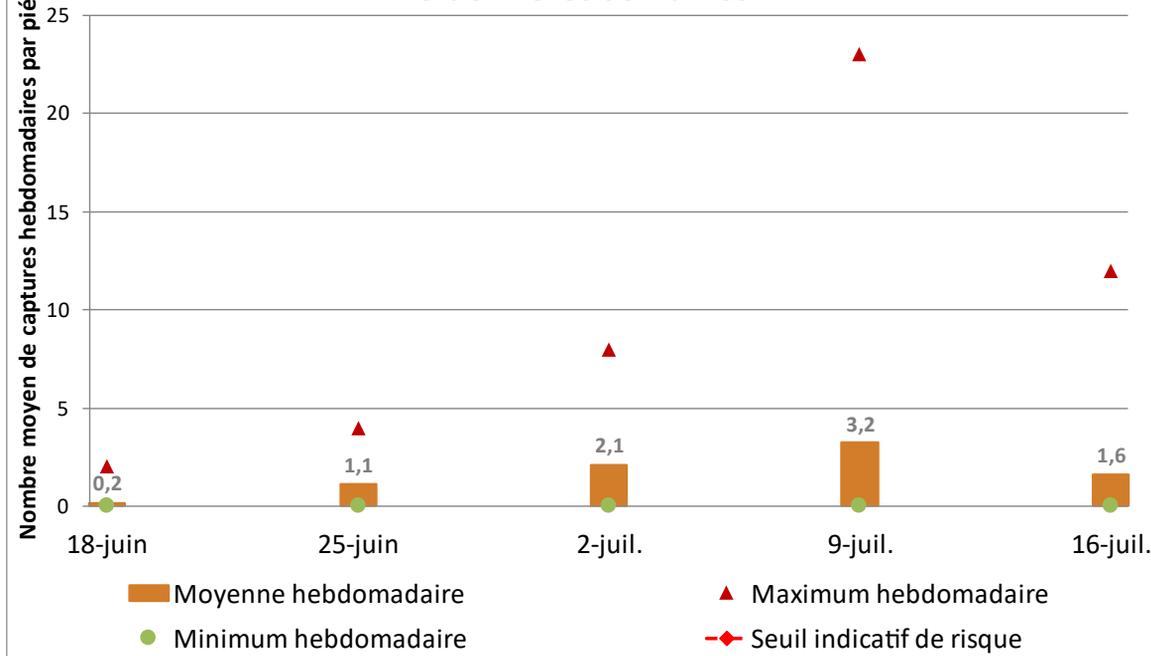
Analyses des risques :

- La **présence** de ce ravageur est **moins marquée** que la semaine passée ;
- **Aucun dépassement du seuil** indicatif de risque.

Gestion des risques :

- Les diffuseurs doivent être mis en place dans les jours à venir pour les parcelles en protection par confusion sexuelle ;
- Les pièges à phéromone doivent être installés en parcelles.

Evolution des captures hebdomadaires de zeuzère sur les 5 dernières semaines



Seuil indicatif de risque :

- 10% de pousses terminales touchées pour 100 pousses observées sur 50 arbres.



Cossus adulte

Etat des lieux en parcelle :

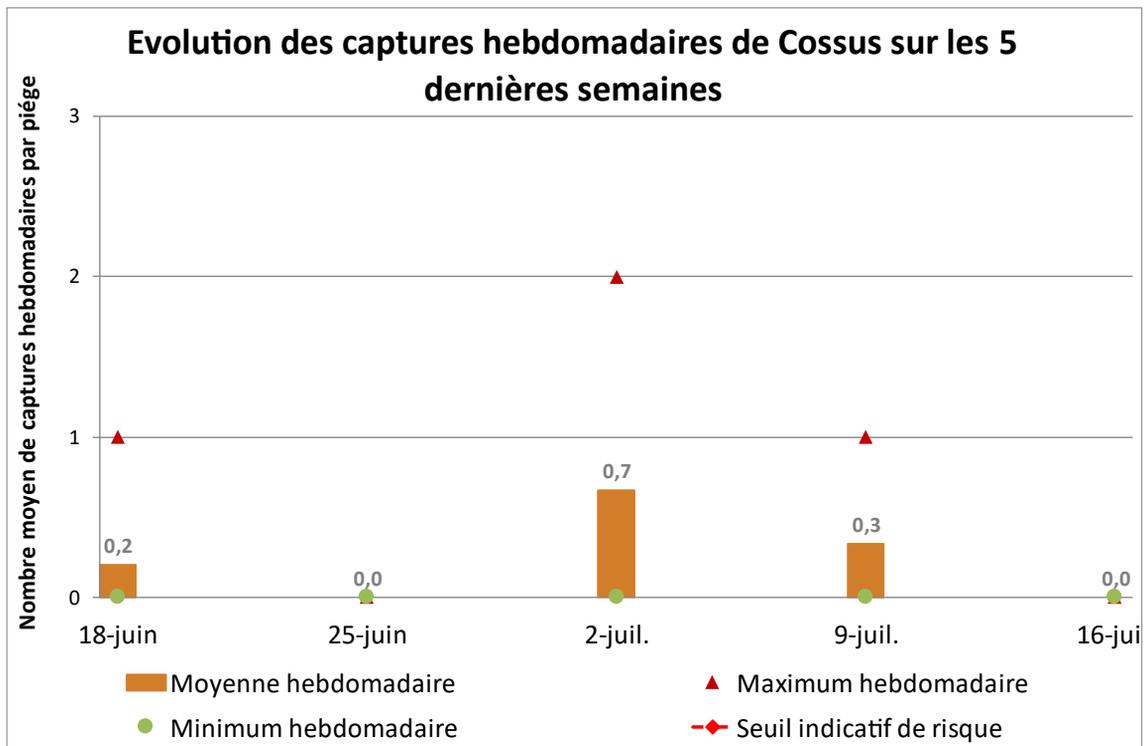
- Aucune capture.

Analyses des risques :

- Pour les parcelles sensibles, le piégeage massif doit être mis en place.

Gestion des risques :

Dès les premiers signes d'infestation d'une parcelle, le piégeage massif (10p/ha) est relativement efficace.



Seuil indicatif de risque :

Il n'existe pas à ce jour de seuil validé en France.

Puceron cendré



Puceron cendré

Etat des lieux en parcelle :

- Aucune observation de puceron cendré.

Analyse des risques

- Aucun dépassement du seuil indicatif de risque.

Gestion des risques

- **Prendre en compte la présence de pollinisateurs** dans la gestion de la lutte ;
- Vérifier la mention « Emploi autorisé durant la floraison en dehors de la présence d'abeilles » ;
- Privilégier **la fin de la floraison** avant de mettre en œuvre la gestion.



Evolution de la colonisation par le puceron cendré sur pousse	9-juil.	16-juil.	Tendance /S-1
Flandre Maritime (59)	1,0	0,0	↘
Flandre Intérieure (59-62)			
Lille Sud (59)			
Montreuillois (62)	0,0		
La Bassée (59)			
Hainaut (59)	0,0		
Abbevillois (80-62)			
Arrageois (62)	0,0	0,0	↔
Cambrésis (59)			
Avesnois (59)			
Amiénois (80)			
Thiérache (59-02)	1,0	0,0	↘
Picardie Verte (80-60)			
Neslois (80-60-02)			
St Quentinnois (02)			
Laonnois (02)			
Montdidérien (80-60)			
Beauvaisis (60)			
Soissonnais (60-02)		0,0	
Senlisien (60)			
Omois (02)			

Seuil indicatif de risque :

1% (base de 100 pousses réparties à raison de 2 sur 50 arbres).

Puceron lanigère



Puceron lanigère

Etat des lieux en parcelle :

- Aucune observation de puceron cendré.

Analyse des risques

- Aucun dépassement du seuil indicatif de risque.

Gestion des risques

- **Prendre en compte la présence de pollinisateurs** dans la gestion de la lutte ;
- Vérifier la mention « Emploi autorisé durant la floraison en dehors de la présence d'abeilles » ;
- Privilégier **la fin de la floraison** avant de mettre en œuvre la gestion.



Evolution de la colonisation par le puceron lanigère sur pousse	9-juil.	16-juil.	Tendance /S-1
Flandre Maritime (59)	1,0		
Flandre Intérieure (59-62)			
Lille Sud (59)			
Montreuillois (62)			
La Bassée (59)			
Hainaut (59)	0,0		
Abbevillois (80-62)			
Arrageois (62)	0,0	0,0	↔
Cambrésis (59)			
Avesnois (59)			
Amiénois (80)			
Thiérache (59-02)	0,0	0,0	↔
Picardie Verte (80-60)			
Neslois (80-60-02)			
St Quentinnois (02)			
Laonnois (02)			
Montdidérien (80-60)			
Beauvaisis (60)			
Soissonnais (60-02)			
Senlisien (60)			
Omois (02)			

Seuil indicatif de risque :

10% (base de 100 pousses réparties à raison de 2 sur 50 arbres).

Oïdium



Oïdium sur pousse

Etat des lieux en parcelle :

- Des **contaminations sur pousses** ont été constatées en **Flandre Maritime, Arrageois, Soissonnais et Thiérache** ;
- Observation de **0 à 5% de pousses touchées** ;
- **56% des parcelles** du réseau concernées.

Analyses des risques :

- **Dépassement du seuil indicatif de risque** dans les secteurs **Soissonnais**.

Gestion des risques :

- Les conditions **chaudes** et **faiblement pluvieuses** favorisent la maladie ;
- Cette problématique est à raisonner actuellement avec celle concernant la tavelure ;
- La mise en œuvre des mesures prophylactiques (coupe et export des pousses hors du verger) semble la meilleure technique actuellement pour limiter les risques de diffusion au sein du verger.

Evolution des contaminations sur pousse par l'Oïdium	9-juil.	16-juil.	Tendance /S-1
Flandre Maritime (59)	0,5	0,7	↗
Flandre Intérieure (59-62)			
Lille Sud (59)			
Montreuillois (62)	1,5		
La Bassée (59)			
Hainaut (59)	0,0		
Abbevillois (80-62)			
Arrageois (62)	3,0	1,0	↘
Cambrésis (59)			
Avesnois (59)			
Amiénois (80)			
Thiérache (59-02)	1,3	2,0	↗
Picardie Verte (80-60)			
Neslois (80-60-02)			
St Quentinnois (02)			
Laonnois (02)			
Montdidérien (80-60)			
Beauvaisis (60)			
Soissonnais (60-02)		5,0	
Senlisien (60)			
Omois (02)			

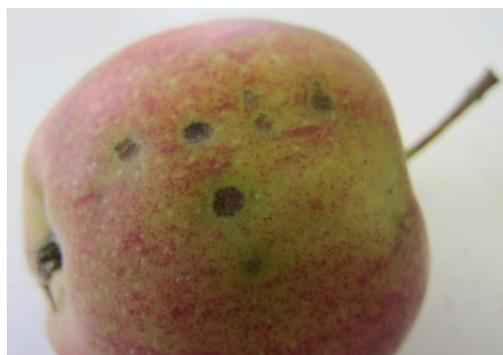
Seuil indicatif de risque :

- 5% de pousses contaminées /100 pousses.

Biocontrôle :

- Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage ;
- Retrouvez la liste des produits en cliquant sur le logo suivant :





Tavelure sur fruit

Etat des lieux en parcelle :

- **Sortie de tache sur feuille** constatée au cours de la semaine passée dans les secteurs **Soissonnais et Thiérache** sur **67% des parcelles concernées** ;
- Observation de **contaminations** sur **fruit** dans l'**Arrageois et Soissonnais** sur **67% des parcelles concernées**.

	Evolution des contaminations sur pousse par la tavelure			Evolution des contaminations sur fruit par la tavelure		
	9-juil.	16-juil.	Tendance /S-1	9-juil.	16-juil.	Tendance /S-1
Flandre Maritime (59)	0,0	0,3	↗	0,0	0,0	↔
Flandre Intérieure (59-62)						
Lille Sud (59)						
Montreuillois (62)	5,0			0,0		
La Bassée (59)						
Hainaut (59)	0,0			0,0		
Abbevillois (80-62)						
Arrageois (62)	3,7			5,0	3,0	↘
Cambrésis (59)						
Avesnois (59)						
Amiénois (80)						
Thiérache (59-02)	8,0	15,0	↗	0,0		
Picardie Verte (80-60)						
Neslois (80-60-02)						
St Quentinnois (02)						
Laonnois (02)						
Montdidérien (80-60)						
Beauvaisis (60)						
Soissonnais (60-02)		10,0			5,0	
Senlisien (60)						
Omois (02)						

Biocontrôle :

- Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage ;
- Retrouvez la liste des produits en cliquant sur le logo suivant :



Carpocapse des prunes



Carpocapse des prunes

Etat des lieux en parcelle

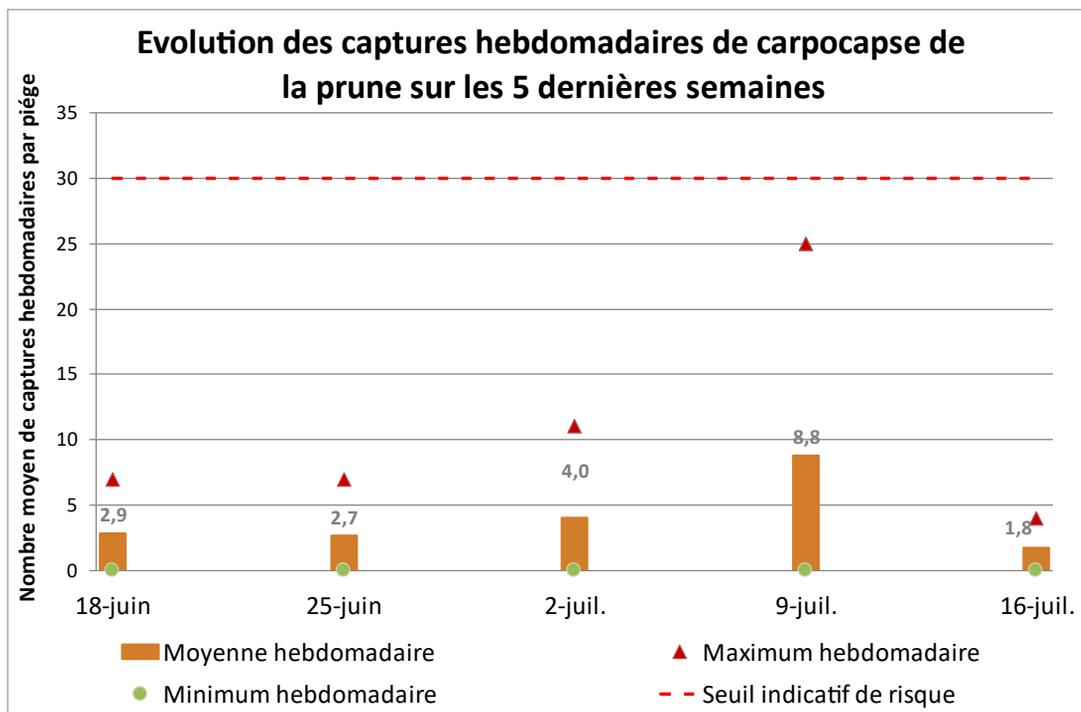
- Captures dans les secteurs **Abbevillois, Arrageois et Neslois** ;
- Captures de **0 à 4 individus** ;
- **75%** des parcelles du réseau concernées.

Analyse des risques

- Aucun dépassement du seuil indicatif de risque.

Gestion des risques

- Les diffuseurs doivent être mis en place dans les jours à venir pour les parcelles en protection par confusion sexuelle ;
- Les pièges à phéromone doivent être installés en parcelles.



Seuil indicatif de risque :

30 captures sur une durée de 7 jours.

Biocontrôle :

- Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage ;
- Retrouvez la liste des produits en cliquant sur le logo suivant :



Ce bulletin est réalisé grâce à l'implication **d'observateurs**.

Vous êtes producteur, conseiller ou technicien en Hauts de France ;
Vous observez régulièrement vos parcelles ;
Vous suivez les vols de lépidoptères ravageurs :

Rejoignez les réseaux de surveillance biologique du territoire.

Faites-vous connaître dès à présent afin de bénéficier d'une aide à la reconnaissance des principaux ravageurs, auxiliaires et maladies et fourniture de matériel.

Vous souhaitez avoir plus de renseignements sur le dispositif, contactez :

Lauryne POULAIN au 03.21.08.88.77

lauryne.poulain@fredon-hdf.fr

Ou

Martine DEGUETTE au 03.21.08.88.74

martine.deguette@fredon-hdf.fr

Informations pratiques

Ce bulletin est produit sur base d'informations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale ; celle-ci ne peut être transposée telle quelle à chacune des parcelles. Il convient donc avant chaque prise de décision d'intervention, d'aller observer les parcelles ou zones concernées.

Des pratiques alternatives aux traitements notamment autres que ceux de biocontrôle existent, elles sont disponibles sur le site Ecophyto-PIC :

[Portail | Ecophytopic](#)

Vous retrouverez également ponctuellement des liens relatifs à des méthodes alternatives dans ce BSV dans la rubrique « gestion des risques ».

Accès aux autres éditions du BSV

<http://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/Bulletins-de-sante-du-vegetal-BSV>

<http://www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr/techniques-productions/cultures/bulletins-de-sante-du-vegetal/>

Prochain bulletin le **23 juillet**.

Action pilotée par le ministère chargé de l'Agriculture et de l'Alimentation et de la Transition écologique et solidaire, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

Ce bulletin est rédigé à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. Il donne la tendance de la situation sanitaire. Toutefois celle-ci ne peut être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

Directeur de la publication : Laurent DEGENNE - Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Hauts-de-France.

Animateurs filières et rédacteur : [Lauryne POULAIN](#) - FREDON Hauts-de-France ; appui à la mise en œuvre des réseaux et observations : [Martine DEGUETTE](#) - FREDON Hauts-de-France

Bulletin édité sur la base des observations réalisées par les partenaires du réseau Haut-de-France : Vergers de Saulty, Vergers BIO OUTTERS, De l'abeille au fruit, Sté PCF de Cumont, L'INSTITUT DE GENECH, Jean CORNEE, autres producteurs, techniciens, FREDON Hauts-de-France.

Coordination et renseignements : [Aurélie Albaut](#) - Chambre d'agriculture de la Somme, [Samuel Bueche](#) - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais

Mise en page et diffusion : [Lauryne POULAIN](#) - FREDON Hauts-de-France

Publication gratuite, disponible sur les sites Internet de la [DRAAF Hauts-de-France](#) et des [Chambre d'Agriculture Hauts-de-France](#)